

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **10 février 2023** à 8h30, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées : Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

051-02-2023 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 10 février 2023 soit ouverte à 8h30.

Adoptée à l'unanimité

052-02-2023 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire

Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1

Madame Julie Tessier, conseillère n° 2

Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3

Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller n° 5

Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 8h30, le 10 février 2023, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance

2. Lecture de l'avis de convocation

3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Adoption du règlement CV. 574-1 – Modification du règlement CV. 574 concernant le déneigement et la disposition de la neige sur les voies publiques*
5. *Aide financière – Cible famille Brandon*
6. *Aide financière – Centre d'action bénévole Brandon*
7. *Période de questions*
8. *Levée de la séance*

Donné à Saint-Gabriel, ce 7 février 2023, par Michel St-Laurent, directeur général et greffier.

053-02-2023 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 10 février 2023 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

054-02-2023 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 574-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT CV. 574 CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT ET LA DISPOSITION DE LA NEIGE SUR LES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné le 6 février 2023 pour le règlement CV. 574-1 modifiant le règlement CV. 574 concernant le déneigement et la disposition de la neige sur les voies publiques.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu :

QUE le conseil de la ville adopte le règlement CV. 574-1 modifiant le règlement CV. 574 concernant le déneigement et la disposition de la neige sur les voies publiques, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

055-02-2023 5. AIDE FINANCIÈRE – CIBLE FAMILLE BRANDON

ATTENDU QUE l'organisme Cible famille Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer les activités pour la Semaine québécoise des familles qui auront lieu le 6 mai 2023;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **1 000 \$**.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de **1 000 \$** à Cible famille Brandon.

Adoptée à l'unanimité

056-02-2023 6. AIDE FINANCIÈRE – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BRANDON

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer les dépenses pour le dîner-conférence et la moitié du montant de la salle du Centre sportif et culturel de Brandon;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **481.10 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de **481.10 \$** au Centre d'action bénévole Brandon.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

057-02-2023 8. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2023

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 10 février 2023 soit levée à 8h57.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 10^e jour de février 2023.

Gaétan Gravel
Maire